

Des catholiques de BRON confrontés à la situation des divorcés remariés

Baptisés pour témoigner de la bonne nouvelle de l'Évangile, nous sommes tous, en tant que membres de notre Église, des pécheurs pardonnés. Mais nous souffrons parce que l'Église exclut de la miséricorde qu'elle est chargée de transmettre une catégorie de croyants.

Quelques constats :

- Aujourd'hui, la position du Magistère sur la situation des divorcés remariés est incompréhensible donc inaudible pour un très grand nombre de fidèles. Il en est de même pour ceux qui sont aux marges de l'Église et qui cherchent comment vivre de l'Évangile.
- Le nonaccès aux sacrements pour les divorcés remariés fait de cette situation le seul péché impardonnable. Cela contredit profondément la façon évangélique qu'a Jésus d'accueillir tous les pécheurs là où ils en sont, de les relever pour une nouvelle vie et de les appeler à aller plus loin en se convertissant.
- L'Église apparaît alors comme celle qui condamne alors que, comme mère, elle devrait être celle qui accompagne et relève. Le divorce est la plupart du temps une épreuve très douloureuse : au cœur de cette réalité, l'Église est-elle vraiment « experte en humanité » ?
- Il s'ensuit une situation perçue par beaucoup comme un contre-témoignage faisant obstacle à tout travail d'évangélisation.
- On peut aussi remarquer la contradiction entre les limites de l'accompagnement initial vers le mariage et les exigences radicales sous-tendues par la contraction de ce mariage. Il y a souvent un écart entre l'attente des couples et ce que l'Église leur propose : les mariés sont rarement conscients de ce qu'ils engagent et ensuite l'Église leur oppose la profondeur de ce qui est engagé.
- Il ne s'agit pas de remettre en cause l'indissolubilité du mariage sacramentel mais de reconnaître qu'elle n'empêche pas la réalité des échecs de la relation humaine. Échecs qui font partie de la vie. La position théologique qui identifie le lien entre les époux à celui du Christ et de son Église pose question et crée même une impasse. Si la fidélité de Dieu est de toujours à toujours, celle de l'homme est limitée par sa condition pécheresse.

Quelques pistes :

- S'il y a échec (séparation durable, divorce), il pourrait être proposé aux personnes concernées un chemin de discernement sur une durée significative, adaptée à chaque situation, avec un groupe d'accompagnement (prêtre et laïcs formés).
- Cette démarche serait donc ecclésiale, en écho à la démarche du mariage elle-même ecclésiale. Elle permettrait la reconnaissance par chacun de sa responsabilité dans l'échec, de son péché. Cela ouvrirait précisément à une démarche de pardon, au sacrement de réconciliation.
- Cela ouvrirait à la réception de l'Eucharistie, « *qui n'est pas un prix destiné aux parfaits mais un généreux remède et un aliment pour les faibles* » comme le dit notre Pape François au n°47 de son exhortation *Evangelii Gaudium*. Et nous sommes tous faibles !
- Dès lors, une éventuelle nouvelle union serait reçue par les personnes et par l'Église comme une heureuse bonne nouvelle de vie. Y aurait-il remariage ? Sans doute, mais pas sacramentel.
- Enfin, plus globalement, il faudrait remettre en question la pastorale du mariage, en vue d'un meilleur soutien aux époux : celui de leur préparation, celui de leur accompagnement dans la durée, dans les joies et les difficultés.

En conclusion :

Nous attendons de notre Église non un surcroît d'explication mais une conversion théologique et pastorale qui ouvre radicalement à la miséricorde.

Prénom :

NOM :

Signature(s) :